



Compte rendu de l'audience au Cabinet du Premier ministre Du 6 octobre 2020

Cette audience faisait suite à une demande conjointe de la FSPS-FO, de la FNAS-FO et de la FGF-FO.

Nous avons été reçus par Aurélia LECOURTIER-GEGOUT, conseillère Budget, fonction publique, réforme de l'État, cheffe du pôle.

La délégation FO était composée de Pascal Corbex (FNAS-FO), Christian Grolier (FGF-FO) et Dominique Regnier (FSPS-FO).

L'objet de cette audience était d'obtenir des engagements du Premier ministre pour une extension du protocole dit « Ségur » aux corps et cadres d'emploi de santé et du médico-social des 3 versants de la fonction publique et au secteur privé à but non lucratif.

Nous avons respectivement exposé nos revendications pour nos secteurs respectifs. De manière collective, nous revendiquons la revalorisation de 183 euros pour tous les agents et salariés.

Pour la Fonction publique de l'Etat :

Outre la revalorisation salariale, nous avons rappelé notre attachement à la fonction publique de carrière, à la parité des grilles et à la mobilité choisie inter fonction publique. C'est pourquoi, les plans de requalification consistant par exemple à passer le corps des infirmiers du « petit » A au A type dans la fonction publique hospitalière doivent également s'appliquer aux corps infirmiers de l'Etat. Il en est de même pour les aides-soignants du ministère des Armées qui, comme à l'hospitalière doivent bénéficier du passage de C en B.

Pour la Fonction publique territoriale :

Si nous prenons acte que pour les EHPAD de la fonction publique territoriale, l'ensemble des agents bénéficieront des 183 €, la délégation FO a rappelé que la transposition du Ségur devait comprendre également les mesures de carrière en A type pour les infirmiers et en B pour les aides-soignants. Pour Force Ouvrière, à travail égal, salaire égal !

Nous avons également demandé que les agents qui travaillent dans les services d'Aide à Domicile, des foyers logements qui dépendent des CCAS, CIAS..., dans les conseils départementaux à travers les travailleurs sociaux et médico-sociaux du secteur social, de l'aide sociale à l'enfance, les services de PMI, du secteur de l'autonomie, des crèches, des écoles maternelles... bénéficient de la revalorisation de 183 €.

Pour la Fonction Publique Hospitalière :

Si, pour la fonction publique hospitalière, le 12 octobre prochain s'ouvre l'ouverture des travaux sur l'extension du Ségur pour les agents des établissements sociaux et services médico-sociaux de la FPH, il n'en reste pas moins que nous avons rappelé que la mesure de 183 € doit être attribuer à l'ensemble des agents de ces secteurs.

Pour le secteur privé à but non lucratif :

Nous avons déposé notre cahier de revendications qui couvrent l'ensemble de nos champs fédéraux : social et médico-social, protection de l'enfance, aide à domicile et insertion. Nous avons indiqué que nous ne pouvions accepter que les négociations se limitent aux seuls salariés du privé non lucratif relevant des établissements hospitaliers et EHPAD. Les négociations doivent couvrir l'ensemble des salariés des conventions collectives, quels que soient les types d'établissements où ils travaillent, conformément aux grilles de classifications ou de salaires existantes, ceci afin d'éviter que des salariés sous conventions collectives, à diplômes et qualifications équivalentes, touchent des salaires différents en fonction de l'entreprise où ils travaillent. Nous nous sommes dit prêts à engager les négociations pour en faire bénéficier les salariés hors conventions collectives.

Nous avons demandé que les moyens de ces négociations soient alloués à la hauteur des besoins de son application pour tous. Plus particulièrement, nous avons demandé que, dans l'aide à domicile, l'avenant 43 (classification) qui augmente d'ores et déjà les salaires en moyenne de 15%, soit rapidement agréé et étendu.

La conseillère du Premier ministre s'est engagée à nous apporter une réponse rapide à notre demande d'ouverture de négociations sur l'extension du Ségur.

Dans l'attente, continuons d'informer les agents et les salariés lors des réunion d'information syndicale et assemblées générales afin de préparer et coordonner la mobilisation du 5 novembre 2020 annoncée pour la FSPS-FO et la FNAS-FO, si nécessaire.



FO